

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

### Le relevé de compte

Il fait apparaître les différentes opérations comptables dans votre compte, leur date d'opération, leur montant TTC au débit ou au crédit.

| Libellé d'opérations       | Date | Débit      | Crédit     |
|----------------------------|------|------------|------------|
|                            |      |            |            |
|                            |      |            |            |
|                            |      |            |            |
| <b>Total à régler en €</b> |      | <b>(1)</b> | <b>(2)</b> |

Il indique la situation de votre compte à sa date d'émission.

Il fait figurer soit :

**Total à régler en € (1) :** correspond à la somme à payer. Pour effectuer votre règlement, utilisez l'un des moyens indiqués, sans oublier de joindre le talon d'identification nécessaire pour enregistrer votre paiement.

OU

**Solde débiteur (1) :** Cette mention n'apparaît que lorsque votre compte présente un solde débiteur inférieur à 10€ TTC.

**N'envoyez aucun titre de paiement.** La somme indiquée sera portée dans la colonne "débit" de votre prochain relevé de compte.

OU

**Solde 0,00 (1) :** votre compte présente un solde nul. Ce document constate les différentes opérations effectuées sur votre compte.

OU

**Montant total en votre faveur (2) :** votre compte présente un excédent en votre faveur. Vous n'avez donc rien à payer.

Attendez la prochaine opération sur votre compte.